

Annexe 1  
**NOTICE TECHNIQUE**

La saisie d'une candidature à un congé de formation professionnelle se fait en 4 étapes :

**Etape 1 : Accès au service**

**Etape 2 : Identification**

**Etape 3 : Choix du service**

**Etape 4 : Saisie de la demande**

**Etape 1 : Accès au service**

Le service « DPEP » est accessible à l'adresse <https://bv.ac-reunion.fr/dpep>.

Attention : ne pas oublier le « s » de https.

Ou bien par la plateforme metice à l'adresse <http://bv.ac-reunion.fr/dpep/>

**Etape 2 : Identification**

académie  
La Réunion

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DPEP : Service Web

Ecran d'identification

**ENTRER VOTRE COMPTE IPROF et le MOT DE PASSE CORRESPONDANT**

Votre login :

Votre Mot de Passe :

Valider Effacer Quitter

Le login est celui que vous utilisez pour accéder à Iprof.

Le mot de passe est également celui utilisé pour accéder à Iprof.

### Etape 3 : Choix du service

Service Web DPEP  
ID= [REDACTED] 6151 ENS pour 9740056T  
Ecran choix d'un service  
**Choisissez votre service ou Quitter**

Candidature Conge Formation

Valider Abandonner

Il suffit de cliquer sur le service « candidature congé formation » puis sur le bouton Valider.

### Etape 4 : Saisie de la demande

Les informations vous concernant sont récupérées de la base de données académique des personnels du 1<sup>er</sup> degré.

L'écran d'accueil suivant vous est proposé :

**Demande de Congé de Formation Professionnelle**

IDENTITE DU DEMANDEUR : [REDACTED] NE(E) LE 15/11/ [REDACTED] NUMEN : [REDACTED] GRADE : 6151 P ECOLE CN  
AFFECTATION 1 : [REDACTED] IEN : SAINT-PIERRE 1 MODALITE : FONCTION : TYPE :  
TPD ENS ECMA P

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.  
Je m'engage également en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois), sur présentation d'une attestation mensuelle de présence effective à la formation ;
- l'obligation de paiement, par moi-même, des cotisations pour pension en cas de dépassement des 12 mois de formation rétribués.

J'accepte les conditions ci dessus

Valider Reinitialiser Quitter

